

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-19241 / 100016
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
secteur fonderie.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H
01.12.2011–30.11.2014 (Renouvellement)
- 11-19245 / 112538
Ultra Marine Food SA, 1227 Carouge GE
préparation et logistique de produit frais (poisson) pour la restauration.
besoins spéciaux de consommation
8 H, 1 F
01.10.2011–30.09.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-19222 / 112171
IKEA SA, 1214 Vernier
centre logistique du site de Vernier: déchargement des convois de la marchandise
et mise directe en stock/rayon.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
21 H, 9 F
01.09.2010–31.08.2013 (Modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 11-19225 / 108536
Valrhône Logistics SA, 1030 Bussigny-Lausanne
chargeurs nuit, bureau des transports (dispatching).
besoins spéciaux de consommation
5 H
01.10.2011–30.09.2014 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 11-19220 / 100795
Rigips AG Usine La Plâtrière, 3977 Granges VS
fabrication du plâtre, production des carreaux et surveillance des fours de séchage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
31 H
01.12.2011–30.11.2014 (Renouvellement)

- 11-19233 / 102055
Onet (Suisse) SA, 2022 Bevaix
Site industrielle de Philip Morris Product S.A. Ind 101251: travaux de nettoyages*) des lignes de production en parallèle aux équipes de P&M.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
25 H
01.09.2011–31.12.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 11-19224 / 100578
Novartis Consumer Health SA, 1197 Prangins
production pharmaceutique, conditionnement, flux matière, logistique, fabrication, pesée, service maintenance et services supports
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
37 H, 37 F
01.01.2011–31.12.2013 (Modification)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 11-19238 / 112537
Colas Suisse SA Succursale de Satigny, 1214 Vernier
interventions lors de travaux d'urgence (suite d'accident) sur les routes et auto-routes du canton de Genève.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H
01.10.2011–30.09.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu atypique (sans alternance) (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 11-19242 / 109263
Ferring International Center SA, 1162 St-Prex
unité de production pharmaceutique et équipe de maintenance.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
87 H, 94 F
01.01.2010–31.12.2012 (Modification)

**Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne
(art. 28 LTr)**

- 11-19244 / 109228
SKYGUIDE, Société Anonyme Suisse pour les Services de la Navigation
Aérienne civils et militaires, 1217 Meyrin
Centrale d'engagement de Dübendorf et aérodromes régionaux de Meiringen,
Payerne, Sion et héliport de Davos-Stilli. Valable uniquement durant les périodes
du WEF 2012–2014.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
50 H
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

27 septembre 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail